

Compte-rendu de réunion

Commission Locale de l'Eau du SAGE Haut-Doubs Haute-Loue Réunion du bureau - MNEP - Ornans - 4 mai 2010

Participants		
Membres de la Commission Locale de l'Eau (ou leur représentant) 1 ^{er} collège : collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux		
Prénom	Nom	Fonction
Christian	BOUDAY	Président de la Commission Locale de l'Eau
François	BOUVERET	Maire d'Ivory
Célestin	CATTANEO	Vice-Président de la Commission Locale de l'Eau
Eric	DURAND	Vice-Président de la Commission Locale de l'Eau
Pierre	MAIRE	Représentant de la Communauté de communes Amancey - Loue - Lison
Alain	SIRUGUE	Représentant de la Communauté de communes du Larmont
Adm	311.0002	Membres de la Commission Locale de l'Eau (ou leur représentant)
2 ^{ème} collège : usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées		
Maurice	DEMESMAY	Fédération Régionale des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiatives (FROTSI)
François	DEVAUX	Commission de Protection des Eaux (CPE)
Jean-Louis	MARCHETTO	Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS)
Nicolas	GUIBERT	Fédération Départementale de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques (FDPPMA) - (Représentant Robert DROZ-BARTHELET)
Alexandre	CHEVAL	Fédération Départementale de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques (FDPPMA) - (Représentant Robert DROZ-BARTHELET)
Membres de la Commission Locale de l'Eau (ou leur représentant) 3 ^{ème} collège : représentants de l'état et ses établissements publics		
Olivier	NADOBNY	Agence de Besançon - AERMC - (représentant Philippe CLAPE)
Vincent	PORTERET	Agence de Besançon - AERMC- <i>(représentant Philippe CLAPE)</i>
Mickaël	PROCHAZKA	Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA)
Autres participants		
Nadine	ENDERLIN	Syndicat Mixte de la Loue - Chargée de mission CR Loue
Bruno	HAUSSE	Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Saône & Doubs - (Représentant Marc Forêt)
Pauline	LEPEULE	Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Saône & Doubs - Chargée mission SAGE
Absents ou excusés		
Membres de la Commission Locale de l'Eau - 1 ^{er} collège		
Freddy	BORREMANS	Représentant de la Communauté de communes des Premiers Sapins
Jean	BOURGEOIS	Représentant de la Communauté de communes du Val de Morteau
Claude	DUSSOULLIEZ	Président de la Communauté de communes Frasne Val du Drugeon
Claude	THOMET	Président du Syndicat d'électricité de Labergement Sainte Marie (SIEL)
Membres de la Commission Locale de l'Eau - 2 ^{ème} collège		
Claude	DE MONTRICHARD	Association des propriétaires riverains de la Loue et du Lison
René	DROZ	Fédération de chasse
Membres de la Commission Locale de l'Eau - 3 ^{ème} collège		
Joëlle	LE MOUEL	Préfète du Jura
François	VALEMBOIS	Sous Préfet de Pontarlier
Pascale	HUMBERT	Direction Départementale Territoriale (DDT)
Aude	MORVAN JUHUE	Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS)
Gérard	KARSENTY	Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS)
Patrick	SEAC'H	Direction Régionale de l'Environnement (DIREN) Franche-Comté

I. INTRODUCTION

M. BOUDAY, président de la CLE, souhaite la bienvenue aux participants, et présente l'ordre du jour :

- la présentation du travail réalisé au sein des commissions thématiques,
- l'examen d'un projet soumis à autorisation au titre de la Loi sur l'Eau, et les actualités de la CLE.

II. PRESENTATION DU TRAVAIL REALISE AU SEIN DES COMMISSIONS THEMATIQUES (Cf présentation)

Melle LÉPEULE rappelle l'organisation des commissions, et M. BOUDAY présente les résultats des travaux de la commission A (milieux).

Diapo n°6 (sensibiliser et mettre en valeur):

Nicolas GUIBERT : le porter à connaissance est un enjeu majeur du SAGE. Toutefois, il y a encore un manque de cohérence entre les politiques : d'un côté les études et les inventaires des milieux coûtent cher, et d'un autre côté l'état prend parfois des décisions en contradiction avec la protection des milieux.

Célestin CATTANEO : il faut pousser les communes à faire des inventaires de zones humides sur leur territoire¹.

Diapo n°7 (restaurer les milieux):

Michaël PROCHAZKA: concernant la formule « réserver les actions d'entretien de la végétation aux cas de lutte contre les inondations », il faudra préciser « inondations à enjeu humain fort ». En effet, les inondations sont liées au fonctionnement naturel d'un cours d'eau et doivent, en l'absence d'enjeux forts, être tolérées.

Eric DURAND : préférer le verbe « limiter ». Dans tous les cas, les mesures devront être accompagnées d'un argumentaire technique (pourquoi ? quel objectif poursuit-on ?).

Diapo n° 8 (protéger, entretenir et gérer les milieux) :

François DEVAUX : le classement approprié des zones humides dans les PLU est insuffisant en l'absence de règlement adapté. Le SAGE pourrait donner un exemple de règlement aux communes. Certaines communes n'ont pas de PLU mais seulement une carte communale².

Oliver NADOBNY: attention, limiter l'augmentation des apports en azote sur le BV peut être lourd de conséquences dans la formulation actuelle (parle t'on de tous les projets, ou des projets agricoles en particulier?).

Pauline LÉPEULE: l'idée était effectivement de limiter la réalisation de projets conduisant à une forte augmentation des apports azotés par rapport à la situation actuelle: création de porcherie, ou de projet de méthanisation³ sur des sites n'épandant pas d'azote auparavant par exemple.

Olivier NADOBNY: ne pourrait-on pas plutôt développer le contrôle des pratiques agricoles, afin de s'assurer qu'elles sont compatibles avec la préservation de la qualité de l'eau?

Michaël PROCHAZKA: il n'y presque pas de contrôle sur les pratiques agricoles. On peut toutefois déclarer que le territoire du SAGE est prioritaire.

François DEVAUX : il n'existe pas d'étude sur la capacité d'assimilation des nutriments par les sols des plateaux karstiques. Il faudrait s'assurer de ce point.

Pauline LÉPEULE : la chambre d'agriculture fait des études de sol pour chaque plan d'épandage.

Olivier NADOBNY : ne pourrait-on pas amender le cahier des charges de la chambre d'agriculture afin qu'il prenne en compte la spécificité du milieu karstique ?

Bruno HAUSSE: le conseil général travaille à une adaptation du cahier des charges de la chambre pour la réalisation des plans d'épandage. Il serait intéressant de s'appuyer sur leurs travaux.

¹ Le ministère de l'environnement lance actuellement un appel à projets pour que les communes réalisent un inventaire de la biodiversité sur leur territoire. Le secrétariat de la CLE relaie cette information à toutes les communes, en indiquant qu'un volet « zones humides » gagnerait à être pris en compte dans le même temps. L'idée d'un inventaire des zones humides par les communes sera également ajoutée dans le SAGE.

² Les cartes communales, tout comme les autres documents d'urbanisme (SCOT, PLU), doivent être mises en compatibilité avec le SAGE dans un délai de 3 ans. Les cartes communales ne possèdent pas de règlement particulier à chaque zone

³ Méthanisation : dégradation anaérobie de déchets organiques, produisant du biogaz, récupéré pour produire de l'énergie (chaleur ou électricité) et un digestat riche en nutriments, généralement valorisé par épandage.

François DEVAUX : dans la liste des projets incompatibles avec le SAGE, il faudrait ajouter les projets conduisant au busage (couverture complète) de cours d'eau.

Diapo n°9 (protéger, entretenir et gérer les milieux) :

Eric DURAND: la création de plans d'eau n'est-t'elle pas favorable à la biodiversité?

Michaël PROCHAZKA: la création de plan d'eau entraîne toujours une évaporation, donc une perte d'eau. Quand on agit sur la gestion quantitative, c'est un point non négligeable à prendre en compte⁴. De plus, de récents travaux universitaires ont montré qu'augmenter le nombre de plans d'eau n'augmentait pas l'attractivité du bassin versant pour la grenouille rousse. Autrement dit, même du point de vue économique, cela n'est pas intéressant: multiplier le nombre de plans d'eau revient juste à multiplier le nombre de producteurs qui se « partagent le gâteau ».

Alexandre CHEVAL : les plans d'eau contribuent également à l'augmentation de la température de l'eau, ce qui contribue à déséquilibrer le milieu.

François DEVAUX : le problème c'est aussi l'alimentation des plans d'eau par dérivation des ruisseaux. Ce mode d'alimentation devrait être incompatible avec le SAGE.

Célestin CATTANEO : concernant les atterrissements, on pourrait modifier ainsi la formulation « les projets de retrait d'atterrissement prévoieront le dépôt des matériaux dans une zone qui le nécessite ».

Diapo n° 10 (protéger, entretenir et gérer les milieux) :

Vincent PORTERET : le SAGE peut définir des zones à fort enjeu environnemental (ZHIEP, ZSGE), mais les avantages de ces classements, qui induisent une procédure lourde⁵, sont à étudier.

Olivier NADOBNY: par rapport au foncier, il serait judicieux de faire une focale pour le milieu, mais également pour les aires d'alimentation des captages d'eau potable.

M. PORTERET présente les résultats des travaux de la commission B (gestion quantitative et AEP - 1ère réunion = mesures communes et partie Loue).

Diapo n° 12 (commission B, Constat et principes de gestion retenus) :

Eric DURAND: je ne comprends pas pourquoi les principes de gestion mentionnent les équilibres budgétaires. Les syndicats d'eau freinent les efforts à faire en se cachant derrière cette question. Il faudra peut-être qu'ils remettent en cause leur gestion financière, mais ce n'est pas à la CLE de se limiter dans les objectifs qu'elle fixe; en effet les principes d'une gestion de l'eau équilibrée peuvent avoir une répercussion financière sur d'autres secteurs.

Diapo n° 17 (encourager les économies d'eau) :

Eric DURAND : pourquoi encourager les économies d'eau pour les usages extérieurs seulement ?

Pierre MAIRE : l'utilisation pour les usages intérieurs⁶ induit un risque de contamination de l'eau potable. En pratique, les règles d'installation sont rarement respectées.

Célestin CATTANEO: cette pratique induit un déséquilibre au niveau des factures d'eau et d'assainissement. Au final ce sont les autres utilisateurs qui financent l'assainissement des ménages pouvant investir dans un système de récupération d'eau de pluie. Il faudrait déjà changer la loi.

Eric DURAND: au contraire il faut encourager cette pratique pour que la loi change.

Pauline LÉPEULE : des études ont montré que des équipements économes permettaient autant d'économies d'eau que l'utilisation des eaux pluviales.

Eric DURAND : bien sûr, cette solution doit être encouragée en premier.

Michaël PROCHAZKA: des économies d'eau importantes peuvent aussi être faites par les industries.

Nicolas GUIBERT : pour l'abreuvage des bêtes aussi il y a des économies d'eau potable à faire, car je crois que l'AOC Comté ne permet pas l'abreuvage à partir des eaux de rivière.

Alain SIRUGUE : je ne suis pas sûr de cela⁷.

Diapo n° 19 (poursuivre et renforcer la protection des points de captage)

Vincent PORTERET : on pourrait ajouter dans les captages stratégiques, en plus de ceux qui alimentent une population importante, ceux qui constituent l'unique ressource d'une commune.

Christian BOUDAY: est-ce que c'est le rôle de la CLE de prendre une position par rapport à l'agriculture bio? Pauline LÉPEULE: le développement des surfaces en agriculture bio est l'un des objectifs du SDAGE. Le principe est d'agir à la source afin d'éviter la présence de phytosanitaires dans les captages par exemple.

⁴ L'évaporation en plein été sur un plan d'eau est de l'ordre de 1cm/j, soit 100 m3/j pour un bassin d'1 hectare.

⁵ Délimitation cartographique précise, détermination des principes de gestion, soumission au préfet qui adopte un plan de gestion

⁶ Toilettes, machine à laver par exemple

⁷ Après vérification, le Cahier des Charges du Comté ne fait pas mention de l'origine des eaux pour l'abreuvage des bêtes.

Diapo n°20 (questions restant à traiter)

Olivier NADOBNY : concernant la gestion quantitative, il faut effectivement faire une différence entre le Haut-Doubs, qui sera le siège d'une étude, et la Loue.

Melle LÉPEULE présente les résultats des travaux de la commission C (qualité physico-chimique).

Diapo n°21 (commission C, Constat et principes de gestion retenus) :

Pauline LÉPEULE : faut-il faire 2 scénarios, à partir d'objectifs différents ? Un scénario minimum répondant aux objectifs du SDAGE et un scénario plus ambitieux visant une qualité optimale pour certaines masses d'eau ?

Eric DURAND : dans la mesure où l'on a la chance d'avoir un SAGE, et où on considère que nos cours d'eau ont un potentiel pour une meilleure qualité que la moyenne des autres cours d'eau européens, il faut viser le très bon état.

Christian BOUDAY: nous sommes en accord sur ce point.

Diapo n° 22 (améliorer l'assainissement des collectivités et des particuliers)

François DEVAUX : il faut être prudent avec la composition des boues. Nicolas GUIBERT : quels sont les paramètres analysés aujourd'hui?

Pauline LÉPEULE : les métaux « lourds », les PCB, les HAP les plus cancérigènes

Eric DURAND: concernant les boues, on doit gérer nos propres déchets sur le bassin versant. On parle de la qualité des boues, mais il me paraît essentiel de sensibiliser les particuliers sur les produits qu'ils versent dans leurs lavabos, et qui se retrouvent ensuite dans les boues.

Diapo n°23 (améliorer l'assainissement des collectivités et des particuliers)

Olivier NADOBNY : plutôt que « gérer les débordements », il vaudrait mieux indiquer « gérer la pollution générée par les temps de pluie ».

Melle LÉPEULE présente les suites à donner (calendrier...)

Christian BOUDAY : la chargée de mission manque de temps pour assurer toute la charge de travail. Les délais imposés sont trop serrés.

Olivier NADOBNY: il semble effectivement important de prendre le temps de préparer les documents du SAGE, mais également de soigner la concertation. Plusieurs SAGE ont déjà rencontré ce problème, et une adaptation des délais est discutée (allongement des délais d'1 an). La CLE peut très bien écrire au comité d'agrément pour signaler le problème qu'elle rencontre.

III. ACTUALITES DE LA CLE : DOSSIER SOUMIS A AUTORISATION, MORTALITE PISCICOLE SUR LA LOUE (Cf présentation)

Melle LÉPEULE présente le projet de prélèvement d'eau à Quingey

Eric DURAND : plusieurs choses paraissent importantes pour ce type de projet : éviter les risques de mise en communication des réservoirs, et prévenir le réchauffement de la nappe. Est-ce que le projet prévoit la possibilité de renverser le système de chauffage en système de climatisation ? Dans ce cas, cela pose un problème.

Pauline LÉPEULE : le dossier ne le précise pas.

Michaël PROCHAZKA: le dossier a une présentation biaisée. On parle de fossés alors qu'il s'agit de ruisseaux. On se focalise sur des chiffres censés montrer l'absence d'impact du projet, mais il serait plus judicieux de présenter les points positifs et les points négatifs. On ne dit pas quel est le besoin auquel on répond. A-t-on envisagé plusieurs scénarios pour le chauffage du bâtiment? Quel est l'usage actuel de l'eau pompée?

Pauline LÉPEULE : le dossier ne le précise pas. On peut supposer que le but est de faire des économies.

Alexandre CHEVAL : les problèmes d'assecs ont déjà été constatés dans ce secteur, et les forages existants pour la géothermie, nombreux dans cette zone, avaient été mis en cause. Il faudrait éviter ce genre de problèmes avec ce projet.

Eric DURAND: pourquoi ne prévoit-on pas le rejet au même endroit que le prélèvement?

Pauline LÉPEULE : le dossier indique que c'est infaisable techniquement.

Eric DURAND : cela pose un problème car on prélève de l'eau d'un réservoir de bonne qualité pour la rejeter dans les eaux superficielles. Je suggère que dans notre avis, on préconise la recherche d'une solution, soit qui permette le rejet au même endroit, soit qui fonctionne en circuit fermé.

A propos des dossiers soumis à la CLE pour avis

Christian BOUDAY: je souhaiterais revenir sur l'avis donné pour le projet de méthanisation à Reugney. Je conviens qu'il y a eu des maladresses dans le traitement de ce dossier.

Eric DURAND : à l'avenir, il est souhaitable que l'avis soit donné par le bureau, et non par un petit comité. Maurice DEMESMAY : le syndicat mixte de la loue n'est pas défavorable à la méthanisation, mais il a attiré l'attention du comité sur 2 points techniques, c'est-à-dire la qualité et la quantité des produits épandus.

A propos de la mortalité piscicole sur la Loue

Michaël PROCHAZKA: les gens sont surpris de la mortalité des poissons observée ces temps-ci sur la Loue, mais le phénomène est récurrent. Cette année, il est vrai qu'il prend des proportions graves, puisqu'il touche la truite (vulnérable car en période de fraie⁸), mais également l'ombre (pas en période de fraie), et 2 espèces inféodées au fond de la rivière, et assez peu sensibles à la qualité de l'eau: chabot et loche. Le phénomène est en partie lié à une qualité d'eau dégradée, qui affaiblit les poissons. Lorsqu'un aléa supplémentaire apparaît, un seuil est franchi et les populations s'effondrent. Dans le cas présent, on soupçonne que le facteur déclenchant a pu être les toxiques présents sur le fond de la rivière. Etant donné que la mortalité est constatée de façon similaire sur un grand tronçon (de Lods à Quingey), on peut dire qu'elle n'est probablement pas liée à un rejet ponctuel.

Alexandre CHEVAL: la Fédération de pêche a fait des recherches pour voir si une source de pollution potentielle pouvait être mise en cause sur le bassin, mais n'a rien mis en évidence. Des analyses sont en cours, en collaboration avec le syndicat mixte de la loue.

Michaël PROCHAZKA: il est probable que les analyses de poisson concluent à une mort par virus ou bactéries, mais cela ne donnera pas l'origine du phénomène. Les virus et bactéries attaquent les organismes faibles, mais pourquoi sont-ils faibles? Soit on lance une étude très précise sur l'ensemble du bassin versant afin de trouver les causes (les sources sont multiples et ce genre d'étude peut être très chère), soit on agit par précaution sur toutes les activités humaines (coût important pour sécuriser toutes les activités). Il faut se demander si la Loue en vaut la peine ou pas.

Mr BOUDAY clôt la séance. Il remercie les participants et s'excuse pour le dépassement de l'horaire prévu.

A Ornans, le 11 mai 2010, Le Président de la Commission Locale de l'Eau

Christian BOUDAY

Prochains rendez-vous:

Réunion de la commission C (qualité physico-chimique) sur les sources de micropolluants hors assainissement et industrie le 20 mai à 9H00 dans un lieu à déterminer

Réunion de la commission A (milieux) sur la continuité biologique : 15 juin à 9h00 à la MNEP

Réunion du bureau de la CLE le 6 juillet au matin à la MNEP

Report des réunions filière bois, agriculture et commission B Doubs à une date ultérieure

⁸ En période de fraie, les truites peuvent déjà perdre de l'énergie à remonter le cours d'eau. Ensuite elles se frottent sur le fond de la rivière, et peuvent se blesser donc être vulnérables aux virus, bactéries...